



## Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 14 juin 2021

L'an deux mil vingt et un, le 14 juin à 20 heures 30, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire au nombre prescrit par la loi, en Salle du conseil, sous la présidence, de Madame COURTY Bernadette, le Maire.

### Présents :

B. COURTY, P. EL FADL, JF. LEFEBVRE, MN. PEAN DE PONFILLY, J. BOURGEOIS, C. MONTEL, S. MERCIER, V. CALDIER, A. ALERIC, J. GRENOT, C. BRUNET, P. DEMONCHY, P. DELAITRE,

### Etaient absents excusés :

R. EBERENA, donne son pouvoir à, C. MONTEL,

### Etaient absents :

C. MAILLOT,

### Secrétaire de séance :

### Nombres de membres

En exercice : 15  
Présents : 13  
Votants : 14

Date de la convocation : 09/06/2021

Date d'affichage : 09/06/2021

Secrétaire de séance : JF. LEFEBVRE,

Le Quorum étant atteint (1/3 des membres),

### ORDRE DU JOUR

- Décision modificative (24)
- Demande de subvention CRTE 2021 (Contrat de relance et transition écologique) (25)
- Convention de participation pour les activités « encadrement pendant la restauration scolaire » et « garderie du matin et du soir » avec le centre de loisirs (26)

Questions diverses

### APPROBATION DU COMPTE RENDU

Le compte rendu de la séance du 18 mai 2021 est approuvé.

Délibération n° 2021.024

Nomenclature Actes : 7.1

### DECISION MODIFICATIVE N°1

Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu le budget primitif 2021 voté le 12/04/2021,  
Vu le montant prévu au BP 2021 dans le chapitre 23,  
Considérant que le réseau électrique de richembourg appartient au SIE-ELY et que la commune est tenue de verser une subvention d'équipement sur l'article 2041582,

De plus, considérant que depuis l'année 2021 il convient de procéder à des provisions pour créances douteuses d'un montant minimum de 15% des restes à recouvrer de plus de 2 ans,

Vu le calcul de la trésorerie transmis pour prévoir les crédits au compte 6817,

Mme Courty indique qu'il est nécessaire d'établir de nouvelles inscriptions budgétaires comme suivent :

Dépenses de fonctionnement	Chap 011	6283	-148,06 €
			-148,06 €
Dépenses de fonctionnement	Chap 68	6817	148,06 €
			148,06 €
Dépenses d'investissement	Chap 23	2313	-52 796,08 €
			-52 796,08 €
Dépenses d'investissement	Chap 204	2041582	52 796,08 €
			52 796,08 €

Le Conseil Municipal, **à l'unanimité**, vote ces décisions.

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie.

Délibération n° **2021.025**

Nomenclature Actes : **7.5.5**

### **DEMANDE DE SUBVENTION CRTE 2021 (Contrat de relance et de transition écologique)**

Vu le code général des collectivités territoriales,

Au chapitre écologique encore, le gouvernement propose, à destination des collectivités, un plan d'investissement dans la rénovation énergétique des bâtiments publics. « Une enveloppe de 950 millions (650 millions d'euros pour le bloc communal, 300 millions d'euros pour les départements) doit permettre de financer des projets de rénovation énergétique de bâtiments publics (changement de fenêtres, de chaudières, l'isolation...) ».

Considérant les différents devis relatifs au **remplacement des luminaires de l'éclairage public pour des luminaires à LED sur 10 rues**,

Mme Courty précise que pour percevoir la subvention il est nécessaire de voter ce projet

L'objectif principal de ce projet est donc de mettre ces travaux en œuvre, la commune / la communauté de communes souhaite déposer une demande d'aide financière auprès du CRTE (Contrat de relance et de transition écologique 2021)

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

L'avant-projet de « **Le remplacement des luminaires de l'éclairage public pour des luminaires à LED sur 10 rues** », pour un montant de **81 333.21 euros HT** soit 97 599.85 euros toute taxe comprise (TTC) est financé par l'auto-financement de la commune.

Le Maire souhaite présenter un dossier de demande de subvention dans le cadre du Contrat de relance et de transition écologique 2021 ;

Le Maire s'engage à financer l'opération avec la somme prévue au BP 2021,

Et

Le conseil municipal après avoir délibéré **à l'unanimité** :

- ADOPTE l'opération de et les modalités de financement
- APPROUVE le plan de financement prévisionnel ;
- DIT que la dépense est inscrite au budget primitif 2021, article **21311** section d'investissement ;
- S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions ;
- AUTORISE le maire à signer tout document relatif à cette opération.

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Mantes-la-Jolie.

**CONVENTION DE PARTICIPATION POUR LES ACTIVITES "ENCADREMENT PENDANT LA RESTAURATION SCOLAIRE" ET « GARDERIE DU MATIN ET DU SOIR »**

La convention qui fixe les modalités d'aide au centre de loisirs pour leur prestation sur le temps périscolaire et le temps de cantine arrive à son terme.

Il est proposé au Conseil Municipal de bien vouloir autoriser Madame le Maire à renouveler la convention à effet au 1<sup>er</sup> septembre 2021.

Le Conseil Municipal,

Entendu l'exposé de Madame le Maire indiquant que cette convention a pour objet de régir les rapports entre la Commune et l'Association « Centre de Loisirs », notamment en prévoyant l'octroi d'une participation pour le financement :

- de l'activité « Encadrement pendant la restauration scolaire », uniquement en période scolaire,
- de l'activité « garderie du matin et du soir » se déroulant au centre de loisirs, uniquement sur la période scolaire,

Vu le CGCT,

Vu la convention en annexe,

Après en avoir délibéré, **à l'unanimité,**

**Autorise** Madame le Maire à signer une convention de subvention avec l'Association « Centre de Loisirs » pour les activités « Encadrement pendant la restauration scolaire » et « garderie du matin et du soir ». La réactualisation de la subvention se fera chaque année par avenant, la convention étant conclue pour une durée de 4 ans (soit pour 2021-2022-2023-2024), renouvelable chaque année par reconduction expresse.

**Dit** que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet des Yvelines.

**Questions diverses :**

1/ M. Lefebvre informe que les travaux relatifs au béton lavé des trottoirs ont bien avancé route de Mantes et de Houdan. Mme Montel a noté dans le flash info que le stationnement sur les trottoirs et sur la piste cyclable sont interdits.

2/ Mme Maillot propose d'organiser un buffet campagnard à midi à la salle polyvalente pour le 14 juillet.

3/ Le bureau de vote se tiendra à la salle polyvalente pour les élections départementales et régionales et 6 personnes seront présentes pour tenir les bureaux.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h30

LEFEBVRE Jean-François

